

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



MUNICIPALITÉ DE
Saint-Boniface
Chaleureuse de nature

Pour diffusion immédiate

Le Conseil municipal de Saint-Boniface donne le feu vert au projet de réaménagement de l'Hôtel de Ville

Saint-Boniface, 4 juin 2025 – Le Conseil municipal annonce qu'il ira de l'avant avec le projet de réaménagement de l'Hôtel de Ville, tel que présenté au cours des dernières années. Ce projet structurant vise à répondre aux besoins actuels de l'administration municipale et à offrir à la population un espace fonctionnel, accessible et conforme aux normes actuelles.

À la suite de la séance du Conseil tenue le 3 juin, les membres du Conseil municipal ont tenu une rencontre à huis clos afin de prendre officiellement connaissance de la pétition citoyenne déposée, d'échanger sur les préoccupations exprimées, et de délibérer de façon rigoureuse et collégiale.

Le Conseil a entendu les préoccupations de la population, notamment en ce qui concerne :

- Le coût du projet et son impact fiscal ;
- Le souhait de revoir ou reporter les travaux ;
- La volonté d'une implication citoyenne accrue dans le processus décisionnel.

Après une analyse complète, le Conseil a néanmoins pris la décision d'aller de l'avant avec le projet dans sa forme actuelle, considérant l'ensemble des facteurs suivants :

- La vétusté du bâtiment actuel et les enjeux d'infiltration récurrents ;
- Les besoins criants en espace pour les employés municipaux, les organismes et les citoyens ;
- L'accessibilité universelle assurée par l'ajout d'un ascenseur ;
- La perte de plus de **500 000 \$** déjà investis en plans, études et expertises en cas d'abandon ;
- Les hausses de coûts prévues (entre 8 et 10 % par année) en cas de report ;
- Les délais supplémentaires de deux à trois ans avant un éventuel redémarrage du projet ;
- Le retour de la bibliothèque municipale dans un espace mieux adapté, permanent et central ;
- L'impact négatif d'un bâtiment municipal vacant et en mauvais état au cœur du village ;
- L'absence prolongée de locaux permanents pour des organismes comme la FADOQ ou le Club optimiste.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



MUNICIPALITÉ DE
Saint-Boniface
Chaleureuse de nature

Le coût total autorisé par règlement d'emprunt s'élève à **8 410 000 \$**, réparti comme suit :

- Soumission de l'entrepreneur : **6 470 309 \$**
- Frais incidents (études, professionnels, etc.) : **711 734 \$**
- Imprévus : **841 140 \$**
- Taxes nettes : **387 248 \$**

Conscient du contexte économique difficile, le Conseil réaffirme néanmoins son engagement envers une gestion responsable et tournée vers l'avenir. Ce projet est le fruit d'un long travail rigoureux fondé sur des expertises indépendantes en architecture, ingénierie et géotechnique. Il s'inscrit dans une vision durable du développement municipal et de la vitalité démocratique de Saint-Boniface.

Le Conseil municipal remercie sincèrement tous les citoyens qui ont pris part au dialogue public et fait entendre leur voix. En poursuivant ce projet, la Municipalité choisit de bâtir un avenir à la hauteur des besoins de sa communauté en constante croissance.

Des informations complémentaires sont disponibles sur notre site Web dans la section dédiée au projet de l'Hôtel de Ville.

- 30 -

Patrick Richard
Directeur des loisirs, communications et vie communautaire
Municipalité de Saint-Boniface
dirloisirs@saint-bo.ca